Rapport annuel 2017

Caisse de retraite des musiciens du Canada

Votre rapport est disponible en français
Votre rapport annuel vous est offert en français ou en anglais. Veuillez communiquer avec l'administration de la Caisse pour nous faire savoir si vous souhaitez recevoir ce rapport et toute autre communication de la Caisse de retraite en français.

INTRODUCTION

Bienvenue au 5e rapport annuel de la Caisse de retraite des musiciens du Canada. Le présent rapport offre aux participants et bénéficiaires un aperçu de la situation financière de la Caisse au 31 décembre 2017 et inclut des informations sur la participation au régime, les rentes versées et la gouvernance de la Caisse.

DÉCLARATION DE MISSION

La Caisse a comme mission d'administrer avec diligence les éléments d'actif de la Caisse pour garantir sa viabilité à long terme et prévoir des rentes de retraite optimales en faveur de ses participants et bénéficiaires.

TABLE DES MATIÈRES

1 Aperçu de la Caisse – 2017
2 Message du président
3 Message de la Directrice administrative
4 Gouvernance de la Caisse
5 Situation financière de la Caisse
6 Sommaire des états financiers
7 Notre régime de retraite est un régime à prestations cible
8 Comment fonctionne le régime
9 Rendement de la Caisse
10 Principales classes d'actif
11 Données sur les participants et les prestations
12 Frais de la Caisse
13 Comme entendu d'un member

Aperçu de la Caisse – 2017

La Caisse comptait **14 040 participants** à la fin de 2017.

14 040

Plus de **40 millions de dollars** ont été versés en 2017 sous forme de rentes de retraite. La Caisse a aussi remis **2,8 millions de dollars** comme prestations de départ et de décès pendant l'année.

40 millions de dollars

L'actif de la Caisse est passé de **783 millions de dollars** à la fin de 2016 à 806 millions de dollars en 2017.

Hausse de **23** millions de dollars

Le taux de rendement de la Caisse a **été de 8,3 %** pour 2017.

8,3 %

Les frais d'administration ont été de 4,8 millions de dollars pour 2017, **soit 0,59 %** de l'actif à la fin de l'exercice.

0,59 % de l'actif

Les cotisations **patronales ont été de 9,6 millions de dollars** en 2017, comparées à 9 millions de dollars en 2016.

9,6 millions de dollars

Message du président

Nous sommes heureux de vous présenter le rapport annuel 2017 de la Caisse des musiciens du Canada.

Stanley J. Shortt
Président

Le conseil des fiduciaires est surtout chargé, comme partie intégrante de ses grandes responsabilités, de l'encadrement des placements et de la gestion de la Caisse de retraite. Les éléments d'actifs, qui incluent le revenu sur les placements et les cotisations, sont utilisés pour verser des rentes aux retraités actuels et futurs. Dans le rapport annuel de 2016, j'ai annoncé que le conseil et ses conseillers en placements avaient remanié les placements de la Caisse pour en rehausser les résultats. Je suis heureux d'annoncer que notre taux de rendement sur les placements a connu une hausse de 8,3 % (comparé à 6,2 % en 2016). Bien qu'il n'y ait aucune garantie que ce niveau de rendement se continuera indéfiniment, c'est tout de même une augmentation importante.

Vous noterez à la page 8 comment fonctionne la Caisse et la page 9 explique l'Énoncé des politiques et procédures de placement de la Caisse. La page 7 illustre la composition de l'actif à la fin de l'exercice de 2017.

Soyez assurés que le conseil continue de surveiller attentivement le rendement sur les placements de la Caisse. Le conseil reste déterminé à assurer la bonne santé financière de la Caisse pour avantager les retraités, les participants actuels et futurs.

À la fin de 2018, Ellen M. Versteeg-Lytwyn, notre directrice administrative, prendra sa retraite après une carrière remarquable de 46 ans auprès de la Caisse. Pendant ce temps, elle a présidé à la croissance extraordinaire du nombre des participants et du personnel et à l'amélioration des systèmes et procédés administratifs de la Caisse. Au nom du conseil et en mon nom personnel, je lui exprime notre plus profonde gratitude pour son dévouement, son expertise et sa patience, et je lui souhaite une longue et magnifique retraite.

Nous sommes heureux d'annoncer la nomination de Jill Giustino, directrice administrative adjointe de longue date, au poste de directrice administrative à compter du 1er janvier 2019. Jill fait partie intégrante de l'équipe administrative depuis 35 ans, comme étudiante à temps partiel et ensuite comme employée à temps plein. Elle a des connaissances et des expertises approfondies sur le fonctionnement de la Caisse. Je joins le conseil pour lui témoigner notre confiance qu'elle est bien préparée à assumer cette nouvelle responsabilité et nous lui souhaitons beaucoup de succès dans son nouveau rôle.

Merci.

Le président du Conseil,
Stanley J. Shortt
Caisse de retraite des musiciens du Canada

Message de la Directrice administrative

Comme vous le savez, je prends ma retraite à la fin de 2018 et c'est donc mon dernier message à titre de directrice administrative. Jill Giustino, notre adjointe, deviendra la directrice administrative le 1er janvier 2019.

Il s'agit d'une promotion bien méritée et bien gagnée pour Jill. Nous avons travaillé côte à côte pendant de nombreuses années. J'ai la plus grande confiance en ses capacités. Jill sera une excellente gardienne de la Caisse et des prestations des participants, et continuera à diriger le personnel de la Caisse qui se dévoue à bien servir nos participants.

Au souvenir de mes 46 années passées ici, je suis surprise à quel point le temps a passé vite. Je serai toujours reconnaissante à J. Alan Wood, ancien président de la *Toronto Musicians Association*, vp du Canada, *AFofM* et fiduciaire de la Caisse. Il m'a offert l'opportunité inestimable de travailler auprès de la Caisse au début de ma carrière. Alan a été un mentor fabuleux et il m'a appris l'importance, l'impact et la satisfaction qu'apporte le mentorat. Je suis particulièrement fière du personnel que j'ai aidé à former. J'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec ces gens talentueux et dévoués et à les guider. Au cours des années, j'ai travaillé avec de nombreux fiduciaires. Je suis inspirée par leur dévouement à la Caisse et leur volonté à utiliser leurs grands talents et leur expérience inestimable, surtout sans recevoir un seul sou de rémunération, et je leur en suis reconnaissante.

Je suis si fière de la croissance de notre Caisse. À mes débuts, nous comptions seulement 18 retraités, un actif de près de 3 millions de dollars, quatre fiduciaires et un dépositaire des titres. Nous comptons maintenant près de 3 300 bénéficiaires qui reçoivent près de 3 400 000 $ de rentes mensuelles. Notre actif atteint plus de 800 millions de dollars et nous comptons six fiduciaires et neuf employés.

Les nombreuses modifications et améliorations du régime sont directement reliées à mes rapports avec un grand nombre de participants du régime et ma compréhension de leurs besoins. Ma plus grande satisfaction reste le rôle intégral que j'ai joué dans le développement de la Caisse pour avantager un si grand nombre de nos participants. Nous travaillons très fort tous les jours pour que la Caisse et les prestations servies soient d'un secours précieux à nos participants. J'ai été très chanceuse de rencontrer et de connaître un si grand nombre de nos participants. Notre motivation quotidienne est de nous occuper de leurs intérêts et de les aider à se constituer une retraite plus sûre sur le plan financier.

Pendant toutes ces années, ce sont les liens et les amitiés que j'ai formés avec le personnel, nos participants, les retraités, les fiduciaires et les conseillers professionnels qui sont les plus importants. Cela ne changera jamais. Je garderai le contact et j'espère demeurer impliquée avec la Caisse dans une forme ou une autre. Il ne s'agit donc pas d'un adieu mais d'un au revoir.

Je vous remercie tous d'avoir comblé les 46 dernières années de ma vie professionnelle et personnelle et d'en faire un tel bonheur.

La Directrice administrative,
Ellen M. Versteeg-Lytwyn

Ellen M. Versteeg-Lytwyn
Directrice administrative

Gouvernance de la Caisse

Par gouvernance de la Caisse, on entend le système utilisé pour organiser les rôles et les responsabilités de toutes les personnes impliquées dans l'exploitation d'un régime de retraite et favoriser aussi la délivrance efficiente des prestations en temps opportun.

Conseil de fiduciaires
Stanley J. Shortt, Président
E. Eddy Bayens, Vice-président
David J. Jandrisch
John G. Sinclair
Harold Redekopp
Bernard LeBlanc

La gouvernance de la Caisse commence avec la déclaration de mission : administrer avec diligence les éléments d'actif de la Caisse pour garantir sa viabilité à long terme et prévoir des rentes de retraite optimales en faveur de ses participants et bénéficiaires.

CONSEIL DE FIDUCIAIRES

Les membres du conseil sont indépendants — ils ne sont **pas** rémunérés pour les services fournis à la Caisse.

Entre autres, les membres du conseil de fiduciaires sont chargés de :

- L'embauche et le suivi des activités exercées par la Directrice administrative et son personnel pour gérer les opérations quotidiennes du régime et de la Caisse;
- L'embauche des divers professionnels, dont le conseiller juridique, l'actuaire du régime, les consultants en placements et les vérificateurs pour assister au besoin.
- Le suivi des opérations générales et du rendement de la Caisse;

Le conseil, dont les membres figurent ci-contre, se rencontre régulièrement pour assurer la bonne gouvernance de la Caisse et du régime. Leur travail guide la direction globale, l'efficacité, la surveillance et la responsabilisation de tous les aspects des opérations de la Caisse et du régime.

Passez à la page du livret explicatif du site Web de la Caisse et cliquez sur « **Télécharger le PDF** » pour en connaître davantage sur le régime.

Situation financière de la Caisse

La loi sur les retraites prescrit que les fiduciaires doivent obtenir une évaluation actuarielle au moins tous les trois ans effectuée par un tiers actuaire indépendant.

L'évaluation a pour but de déterminer la situation financière du régime et de vérifier que le régime est adéquatement provisionné. Les résultats de l'évaluation sont déposés auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO).

Par « situation financière », on entend la comparaison de l'actif au passif qui est le coût des avantages de retraite. Cela diffère des états financiers qui révèlent seulement les fluctuations de l'actif d'une année à l'autre.

L'évaluation doit aussi déterminer si les cotisations annuelles sont suffisantes pour payer les rentes acquises chaque année. Au 1er janvier 2017, l'évaluation actuarielle révèle que les cotisations sont suffisantes pour payer les rentes acquises en 2017. Comme l'espérance de vie des participants, des retraités et des bénéficiaires augmente, les rentes deviennent plus chères, puisque le service des rentes s'étale sur une plus longue durée de temps. Il est anticipé que le coût des rentes continuera d'augmenter, vu les progrès considérables de l'espérance de vie.

Les évaluations actuarielles utilisent de nombreuses hypothèses sur l'avenir, incluant le taux de rendement anticipé, les taux de mortalité, l'âge à la retraite, le nombre de participants envisageant la retraite et ayant un conjoint au moment de la retraite, etc. La loi exige qu'une évaluation soit exécutée au moins tous les trois ans, car les résultats réels diffèrent des hypothèses prises en compte. Les fiduciaires doivent être mis au courant de ces différences pour identifier quels changements apporter, le cas échéant, pour assurer la santé financière continue de la Caisse. Les fiduciaires s'intéressent vivement aux résultats de chaque évaluation actuarielle. Les rapports annuels futurs continueront de résumer les résultats des évaluations futures.

ACTIF ACTUARIEL COMPARÉ AU PASSIF ACTUARIEL

Au 1er janvier 2017*

* Dernière évaluation déposée.

Extrait de la dernière évaluation déposée

L'actif de la Caisse est composé des sommes qui sont utilisées pour verser les rentes de retraite. Les taux de rendement de la Caisse sont les pourcentages de hausse ou de baisse de l'actif de la Caisse selon les résultats des placements. Tout en étant des mesures financières importantes, elles ne sont pas la seule préoccupation des fiduciaires. Les fiduciaires doivent aussi s'appuyer sur la comparaison de l'actif de la Caisse au passif de la Caisse. Le passif de la Caisse représente les coûts des prestations.

Sommaire des états financiers

Les fiduciaires sont tenus en vertu de la loi d'obtenir des états financiers vérifiés chaque année. Voici un extrait des états financiers vérifiés pour l'année 2017

SOMMAIRE DES ÉTATS FINANCIERS	Année de régime terminée le	
en milliers de dollars	**31 décembre 2017**	31 décembre 2016
Actif au début de l'année du régime	**783 346**	766 271
Augmentation de l'actif		
Augmentation due aux placements		
Revenu total des placements — p.e. intérêt, dividendes	52 364	41 269
Gains (pertes) réalisés sur les placements — en provenance de la vente des placements	26 557	9 553
Gains (pertes) non réalisés sur les placements — fluctuation dans la valeur des placements détenus	(17 901)	2 353
Cotisations patronales	9 659	9 273
Augmentation totale de l'actif	**70 680**	**62 448**
Diminution de l'actif		
Rentes mensuelles	40 225	38 258
Prestations de décès	87	182
Prestations de départ et transferts	2 735	2 014
Frais du régime	4 804	4 919
Diminution totale de l'actif	**47 851**	**45 373**
Actif à la fin de l'année de régime	**806 175**	**783 346**

États financiers détaillés
Pour consulter les états financiers vérifiés de la Caisse, cliquez sur les états vérifiés applicables sur le site **Web de la Caisse** :

www.mpfcanada.ca/fr/resources/audit-statements/

Notre régime de retraite est un régime à prestations cible

Avec ce type de régime, votre rente de retraite est calculée en vertu d'une formule établie qui est fondée sur les cotisations reçues des employeurs en votre nom. Elle est aussi fonction de votre âge au moment de votre retraite et du type de rente réversible que vous choisissez.

Les cotisations sont négociées par l'American Federation of Musicians / la Fédération canadienne des musiciens (FAM / FCM) et leurs sections locales et elles sont intégrées dans le texte des ententes collectives. Comme les cotisations sont négociées par entente collective, si l'actif de la Caisse ne suffit pas à défrayer le coût des prestations de retraite actuelles ou futures, il est impossible de solliciter des cotisations additionnelles des employeurs pour combler le déficit. Donc, selon la loi sur les retraites et la réglementation du régime, les fiduciaires doivent apporter, au besoin, des changements aux rentes de retraite promises sur la base de la viabilité financière.

L'actif de la Caisse est détenu en fiducie par un dépositaire indépendant conformément à la loi sur les retraites. La Caisse est investie dans un portefeuille diversifié d'éléments d'actif administré par des gestionnaires des placements professionnels.

Le régime respecte la *Loi de l' impôt sur le revenu* (Canada) et les diverses lois sur les avantages de retraite dans tous les coins du pays.

COMPOSITION DE L'ACTIF
Au 31 décembre 2017

%	
17,4	Actions canadiennes
25,4	Actions internationales
8,1	Actions de sociétés fermées
11,9	Obligations de l'État
6,9	Dette privée
6,3	Hypothèques
6,8	Immobilier
5,6	Infrastructure
7,8	Fonds spéculatifs
3,7	Encaisse
0,1	Autre

Comment fonctionne le régime

Intégrer les composantes

LES INTERVENANTS ET LEUR RÔLE

L'American Federation of Musicians / la Fédération canadienne des musiciens (FAM / FCM) négocient les conventions collectives avec les employeurs. Ces conventions prévoient les échelles de cachets et les minimums et les taux de cotisations de retraite pour les divers types de prestations musicales.

Les sections locales de l'AFM / FCM négocient aussi des conventions et des contrats avec les employeurs dans leur juridiction. Les sections locales établissent un tarif des cachets pour les prestations musicales dans leur région qui peuvent aussi inclure des cotisations de retraite.

Les employeurs / embaucheurs engagent des musiciens en vertu de ces divers contrats et versent les cotisations de retraite au nom des musiciens.

Les premiers musiciens / musiciens déposent les contrats auprès de leur section locale. Les sections locales examinent les contrats et les envoient à l'administration de la Caisse avec les chèques de cotisations.

Le personnel administratif de la Caisse de retraite des musiciens du Canada administre la Caisse en traitant les cotisations patronales qui ont été étudiées en détail par chaque section locale et envoyées à l'administration de la Caisse. Lorsque les cotisations auront été portées au crédit des comptes des participants, les chèques sont remis au dépositaire de la Caisse. Le personnel administratif de la Caisse détermine aussi l'admissibilité des participants aux prestations de retraite, verse les rentes aux participants et aux bénéficiaires et encadre les dépenses pour administrer la Caisse.

La directrice administrative encadre le personnel administratif de la Caisse et l'exploitation quotidienne de la Caisse, dont les communications avec les participants de la Caisse.

Le conseil de fiduciaires encadre le travail de la directrice administrative, embauche les professionnels indépendants et travaille avec eux, et apporte les changements nécessaires au régime de retraite et à l'administration.

Les conseillers indépendants fournissent expertise et conseils au conseil des fiduciaires. Ces services incluent les services juridiques, les services actuariels, les services de conseil en placement et les services d'audit de la Caisse.

Le dépositaire fournit les services de garde des titres, de tenue des registres et d'évaluation de l'actif de la Caisse.

Les gestionnaires de portefeuille sont embauchés par le conseil de fiduciaires pour investir avec expertise l'actif de la Caisse en conformité avec l'Énoncé des politiques et procédures de placement (EPPP). Les gestionnaires de portefeuille sont encadrés étroitement par les fiduciaires et le conseiller des placements de la Caisse.

Rendement de la Caisse

Le rendement total pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 a été de 8,3 % – l'indice de référence de la Caisse était de 7,8 %.

Au moment d'évaluer le rendement d'un placement, il est important de le comparer à un indice de référence approprié.

Le conseil de fiduciaires doit, en vertu de la loi, rédiger un Énoncé des politiques et procédures de placements (EPPP). Les indices de référence utilisés dans le tableau suivant sont les indices établis dans l'Énoncé de la Caisse. (Se reporter à la page 5 pour plus d'information sur le processus décisionnel dans le choix des placements.) Un exemplaire de l'Énoncé des politiques et procédures de placements (publié en anglais seulement) est offert sur demande écrite à l'administration de la Caisse.

Le graphique en barres à droite illustre le rendement total de la Caisse comparé à l'indice de référence pour l'année terminée le 31 décembre 2017 et les cinq années terminées à la même date.

RENDEMENTS DES PLACEMENTS
Au 31 décembre 2017

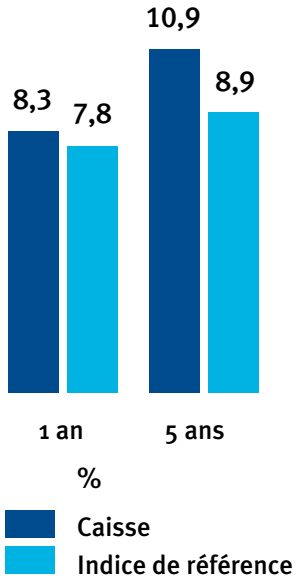

DÉFINITION DES INDICES DE RÉFÉRENCE :

Un indice de référence est une norme utilisée pour mesurer le rendement d'une classe d'actif particulière.

CLASSE D'ACTIF	INDICE DE RÉFÉRENCE
Obligations	Indice obligataire universe FTSE TMX Canada
Encaisse et équivalents	B. Trésor de 91 jours FTSE TMX Canada
Actions canadiennes	Indice Composite S&P/TSX
Actions internationales	MSCI mondial (CAD)
Actions de sociétés privées	Rendement absolu de 10 %
Immobilier	IPC + 4 %
Infrastructure	IPC + 5 %
Fonds spéculatifs	Fonds spéculatif Crédit Suisse (CAD)
Total de la Caisse	**Moyenne composée de ce qui précède**

Principales classes d'actif

Taux de rendement sur douze mois et cinq ans au 31 décembre 2017, exprimé en pourcentage.

Remarque – « s.o. » renvoie au fait que certaines classes de placement existent au sein de la Caisse depuis moins de cinq ans.

OBLIGATIONS

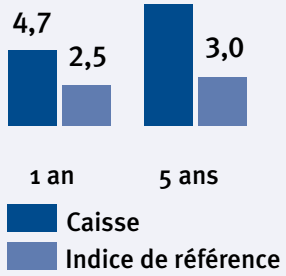

ACTIONS CANADIENNES

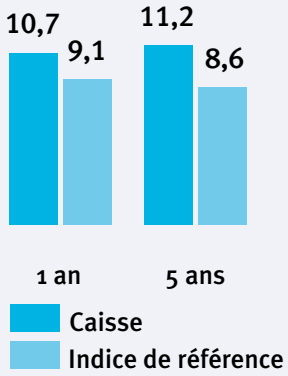

ACTIONS INTERNATIONALES

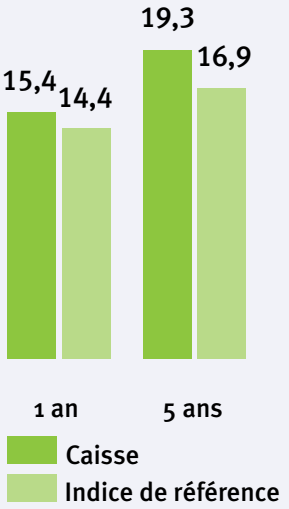

FONDS SPÉCULATIFS

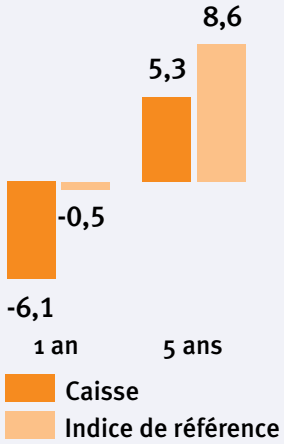

IMMOBILIER

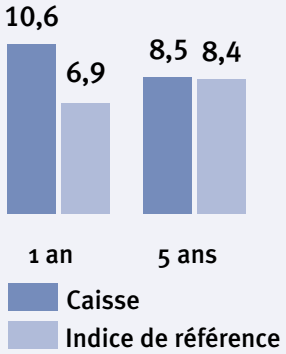

ACTIONS DE SOCIÉTÉS FERMÉES

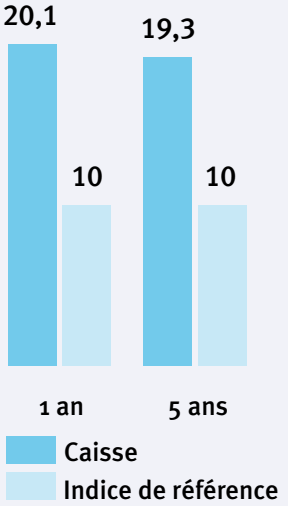

INFRASTRUCTURES ET ÉQUIVALENTS

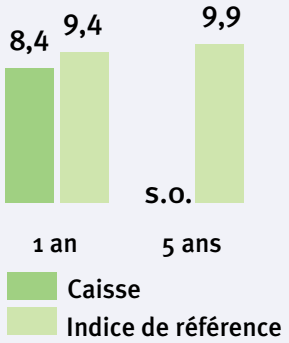

ENCAISSE ET ÉQUIVALENTS

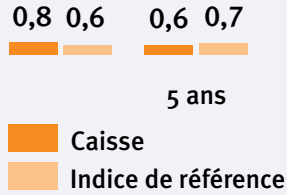

Données sur les participants et les prestations

La participation au régime a légèrement progressé au cours de la dernière année, telle qu'illustrée dans le tableau et les graphiques.

SOMMAIRE DES PARTICIPANTS

Au 31 décembre 2017	2017	2016	2015
Participants actifs	4 560	4 547	4,798
Retraités et bénéficiaires	3 291	3 168	2 992
Rentes acquises différées	6 189	6 275	6 196
Total	14 040	**13 990**	13 986

PRESTATIONS VERSÉES

Au cours des trois dernières années, les prestations suivantes ont été versées :

En milliers de dollars	2017	2016	2015
Rentes de retraite	40 225	38 258	34 852
Prestations de départ et de décès	2 823	2 196	4 415

Au total, la Caisse a versé près de 43 048 000,00 $ en prestations en 2017.

SOMMAIRE COMPARATIF DE LA PARTICIPATION AU RÉGIME

Au 31 décembre de l'année indiquée plus bas.

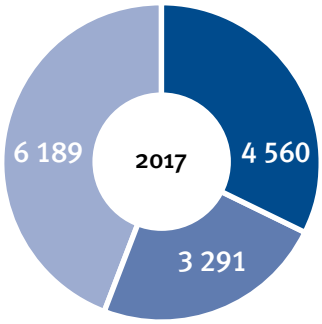

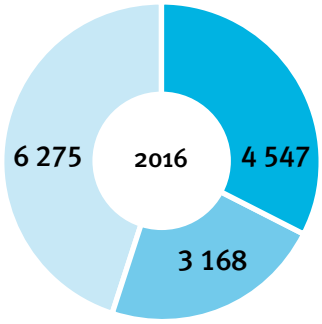

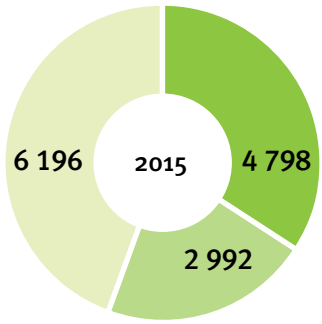

PRESTATIONS VERSÉES

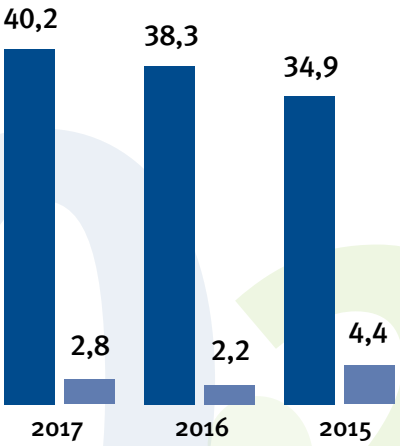

En millions de dollars

Rentes de retraite

Prestations de départ et de décès

2017 2016 2015

Participants actifs

Retraités et bénéficiaires

Rentes acquises différées

Frais de la Caisse

Le conseil de fiduciaires approuve un budget annuel de dépenses d'exploitation. Le conseil de fiduciaires surveille tous les frais de la Caisse sur une base régulière pour s'assurer qu'ils sont raisonnables. Les frais engagés au cours des trois dernières années sont illustrés dans la table suivante.

Passez au site Web pour y trouver la réponse à de nombreuses questions.

www.mpfcanada.ca

FRAIS

(en milliers de dollars)	2017	2016	2015
Gestion de l'actif	**2 151**	2 146	2 205
Frais professionnels	**549**	657	818
Frais d'exploitation	**2 104**	2 117	2 057
Total des frais	**4 804**	4 920	5 080
Actif à la fin de l'exercice	**806 175**	783 346	766 271
Total des frais exprimé sous forme de pourcentage de l'actif net	**0,59%**	**0,62%**	**0,66%**

Sur le marché du détail, les particuliers doivent parfois verser jusqu'à trois ou quatre fois ce montant lorsqu'ils investissent dans un portefeuille équilibré et diversifié comme celui de votre Caisse de retraite. Nos frais sont très modiques grâce au pouvoir des économies d'échelle — la taille de la Caisse est suffisamment imposante, à plus de 800 millions de dollars, pour être en mesure d'obtenir un taux de frais aussi modique. Voilà une bonne nouvelle pour le régime, la Caisse et ultimement les participants du régime, car un mode de service des rentes à faible coût se traduit par de plus grandes liquidités pour le service des rentes.

Comme entendu d'un member

La sécurité financière pour moi et ma famille, c'est ce qui m'importe comme membre de la Caisse de retraite. Je suis affiliée à la Caisse depuis mes 22 ans (maintenant 23 ans plus tard… et ça continue), et mes relevés annuels reflètent certainement qu'il est judicieux de participer à la Caisse le plus tôt possible. C'est aussi très emballant de faire partie d'un régime où, de nos jours, la liberté 55 ans est une réelle possibilité. Je suis fière d'être affiliée à la Caisse et j'incite fortement les participants de la Caisse à accumuler les cotisations patronales et de commencer tôt.

« La liberté 55 ans est une réelle possibilité. »

LIANA WHITE

COMMENTAIRES / PLUS D'INFORMATION

Veuillez envoyer vos questions, commentaires et remarques sur votre rapport annuel ou tout autre sujet sur la Caisse de retraite à :

Caisse de retraite des musiciens du Canada
200 Yorkland Blvd
Bureau 605
Toronto (Ontario) M2J 5C1

Téléphone : 416.497.4702
Sans frais : 1.888.462.6666

Courriel : info@mpfcanada.ca

Passer à notre site Web pour plus d'information sur la Caisse et le régime et obtenir les réponses à vos questions : www.mpfcanada.ca.

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Les fiduciaires anticipent maintenir la Caisse indéfiniment. Néanmoins, ils ont le droit, en vertu des lois applicables, de changer ou d'annuler l'un ou l'autre ou la totalité des rentes de retraite versées en vertu de la Caisse en faveur des participants actifs ou retraités et leurs survivants et personnes à charge.

La présente publication a été rédigée au nom des fiduciaires de la Caisse de retraite des musiciens du Canada. Elle fournit un sommaire des informations sur le régime en termes clairs. La présente publication n'a pas comme objectif de fournir des conseils. En cas de divergence entre le présent document et les documents juridiques qui régissent la Caisse, ce sont les documents juridiques qui s'appliqueront.

Caisse de retraite
des musiciens du Canada

200 Yorkland Blvd, Bureau 605
Toronto (Ontario) M2J 5C1

Imprimé en juin 2018